Ce document a été mis en ligne le 11/04/2025 12:23

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 09 avril 2025

Date de convocation : 27 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle du château de Walincourt-Selvigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Objet : Délibération 2025/047 portant approbation et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2028 avec Cambrésis Emploi

Membres présents (53) : PORTIER Carole, MAILLARD Laurent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, HERBET Marie-Françoise , LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, NOIRMAIN Augustine, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres excusés (3) : SOUPLY Paul, BASQUIN Etienne, JUMEAUX Stéphane

Membres absents (8) : LOIGNON Laurent, RICHOMME Liliane, TRIOUX COURBET Sandrine, PLATEAUX Stéphanie, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal

Membres ayant donné procuration (10) : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, GAVE Nathalie à BACCOUT Fabrice, OLIVIER Jacques à DUDANT Pierre-Henri, BERANGER Agnès à MATON Audrey, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, DAUCHET Martine à MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, BONIFACE Patrice à PELLETIER Gilles, DAVOINE Matthieu à SIMEON Serge, VILLAIN Bruno à NOIRMAIN Augustine, HALLE Sylvain à DEFAUX Maurice

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 11/04/2025 12:23

2025/

Délibération 2025/047 portant approbation et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2028 avec Cambrésis Emploi

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) étant représentée au sein de l'association Cambrésis Emploi en tant que membre, il est important de souligner que la signature d'une convention n'est pas une obligation.

Cependant, dans un esprit de collaboration et de partenariat, la CA2C et Cambrésis Emploi ont choisi de mettre en place des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens. Ces conventions, d'une durée de quatre ans chacune, définissent les engagements et les actions communes des deux entités. La première convention de ce type a été signée en 2017, et la dernière en date couvre la période 2021-2024.

La signature de conventions d'objectifs et de moyens sur une période de quatre ans permet une visibilité des actions à mettre en œuvre en lien notamment avec les initiatives locales en matière d'emploi, d'insertion, de formation, des grands projets de développement local et économique, et ainsi répondre aux besoins des intercommunalités, des communes, et des élus du Cambrésis via les différentes compétences que porte l'association Cambrésis Emploi.

Cambrésis Emploi regroupe différents dispositifs :
- le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) (depuis 2003) ;
- la Maison de l'Emploi (depuis 2005) ;
- le Proch'Info Formation (depuis 2011) ;
- la plateforme Proch'Emploi au service des Entreprises (depuis 2012) ;

et,

- des dispositifs de même nature aux conditions cumulatives d'une délégation expresse et d'une décision d'attribution du dispositif à Cambrésis Emploi par ses instances compétentes.

Considérant que M. Stéphane JUMEAUX – Président de Cambrésis emploi n'a pas pris part au débat et au vote concernant la présente délibération,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :
- **D'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec Cambrésis emploi ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.**

Annexe(s) - *Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2025/2028*

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 10/04/2025 Publication le 11/04/2025 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

Registre des délibérations 2025

Ce document a été mis en ligne le 11/04/2025 12:23

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025-2028

ENTRE **Cambrésis Emploi,**
support juridique des dispositifs « Maison de l'Emploi », « Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi », « Proch'Info Formation », et « plateforme Proch'Emploi entreprises »
Représentée par son Président, Monsieur Stéphane JUMEAUX
Domiciliée « Espace Cambrésis » - 14, rue Neuve - 59400 CAMBRAI
Adresse de correspondance : BP 70318 – 59404 CAMBRAI Cedex
Statut : association loi 1901
N° de Siret : 487.903.478.000.21

D'une part,

ET **La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis**
Représentée par son Président, Monsieur Serge SIMEON
Domiciliée : Rue Victor Watremez-RD 643 - ZA le bout des dix-neuf
59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS
Statut : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)
N° de Siret : 200.023.539.00014
D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

L'association Cambrésis Emploi et la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis ont conjointement et volontairement mis en place des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens pour des périodes de quatre ans chacune, depuis l'année 2017 incluse. La dernière convention signée en date porte sur la période 2021-2024.

La signature de conventions d'objectifs et de moyens sur une période de quatre ans permet une visibilité des actions à mettre en œuvre en lien notamment avec les initiatives locales en matière d'emploi, d'insertion, de formation, des grands projets de développement local et économique, et ainsi répondre aux besoins des intercommunalités, des communes, et des élus du Cambrésis via les différentes compétences que porte l'association Cambrésis Emploi.

Ce document a été mis en ligne le 11/04/2025 12:23

Le territoire d'intervention de Cambrésis Emploi couvre 116 communes de l'arrondissement de Cambrai, dont les 46 regroupées au sein de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis. Aussi, la présente convention s'applique au territoire couvert par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis soient quarante-six communes avec une population de 64.025 habitants (recensement INSEE 2022 publié fin décembre 2024).

Le territoire d'intervention de Cambrésis Emploi :
Le Cambrésis s'étend sur une superficie de 90.158 hectares, il est principalement rural composé de nombreux espaces agricoles (70%). Les personnes résidant en milieu rural, qu'elles soient connues ou non connues des dispositifs de droits communs d'accompagnement, peuvent être confrontées à des problématiques plus prégnantes qu'en milieu urbain : difficultés de mobilité, de garde d'enfant, d'accès aux soins, freinant celles-ci dans leurs démarches et leurs parcours vers l'emploi durable.

Portrait social du Cambrésis, territoire de compétence de Cambrésis Emploi :
Sur l'arrondissement de Cambrai, le taux de pauvreté avoisine les 20 % (dans le Nord 18,8 %), et grimpe à 30,2 % chez les moins de 30 ans (pour le Nord 29,8 %) (source CRTE 2021-2026).
La population est caractérisée comme « peu mobile », faute de suffisamment de transports collectifs équilibrés et d'intermodalité.
Sur le Cambrésis on relève des indicateurs mettant en avant certaines caractéristiques socio démographiques et typologiques de publics (exemple des familles monoparentales qui s'élèvent à 16.9% dont 12% concernent des femmes seules avec enfant (s)).
Selon le diagnostic du Pacte des Solidarités pour le territoire du Cambrésis (2 juillet 2024), on constate que le taux de familles monoparentales pauvres sur le Cambrésis est au-dessus de la moyenne régionale (31%) et notamment pour les deux agglomérations : 41,7% pour la Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis.

L'emploi dans le Cambrésis, territoire de compétence de Cambrésis Emploi
La demande :
Au troisième trimestre 2024, le Cambrésis enregistre un taux de chômage de 10,1 %, soit, un taux supérieur à celui de la Région des Hauts-de-France (9,1 %) et à celui de la France métropolitaine (7,2%) (source Parution D.R.E.E.T.S. du 19 décembre 2024).
L'offre :
Selon la parution BMO 2024, nous pouvons constater que le bassin d'emploi du Cambrésis fait face à des tensions croissantes sur le marché du travail, malgré une baisse globale des intentions d'embauche (- 8,2% par rapport à 2023).

L'accompagnement des entreprises, le développement de dispositifs de formation professionnelle et l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi sont des leviers indispensables pour favoriser l'insertion sur le marché du travail.
La valorisation des métiers, du savoir-faire local, l'amélioration des conditions de travail sont également des axes prioritaires pour renforcer l'attractivité des secteurs les plus touchés.

Ce document a été mis en ligne le 11/04/2025 12:23

Ainsi, **la capacité du territoire à anticiper ces besoins et à mobiliser les acteurs locaux est un levier pour soutenir la dynamique économique du Cambrésis et répondre aux défis du marché de l'emploi.**

Les actions de Cambrésis Emploi décrites dans cette convention tiennent compte des publics, des diagnostics du territoire, des analyses, et des échanges dans les différentes instances et comités opérationnels partenariaux.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir le partenariat et le cadre de collaboration entre Cambrésis Emploi et la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis notamment pour le retour à l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle, et la formation.

Ce partenariat et cette collaboration peuvent être mis en œuvre notamment en accompagnement des projets structurants de l'arrondissement de Cambrai (E-Valley, Canal Seine Nord Europe, le port intérieur de Marquion, etc.), ou autres projets de développement local pour l'emploi, l'insertion, et la formation concernant particulièrement la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.
Aussi, Cambrésis Emploi accompagne la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis notamment dans le cadre des clauses sociales des marchés de la commande publique.

Le partenariat des deux parties vise à faciliter le développement et la mise en cohérence de l'ensemble des moyens (développement des activités, des actions d'insertion et de la création d'emplois) qui existent pour développer les initiatives locales, anticiper les mutations économiques, accompagner les entreprises, favoriser l'accès et le retour à l'emploi de la population de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

ARTICLE 2 : PRESENTATION DES DISPOSITIFS PORTES PAR CAMBRESIS EMPLOI

Cambrésis Emploi regroupe différents dispositifs :
- le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) (depuis 2003) ;
- la Maison de l'Emploi (depuis 2005) ;
- le Proch'Info Formation (depuis 2011) ;
- la plateforme Proch'Emploi au service des Entreprises (depuis 2012) ;

et,
- des dispositifs de même nature aux conditions cumulatives d'une délégation expresse et d'une décision d'attribution du dispositif à Cambrésis Emploi par ses instances compétentes.

L'association porte et réalise également différentes actions conformément à son objet associatif.

Ce document a été mis en ligne le 11/04/2025 12:23

Les dispositifs portés par Cambrésis Emploi, décrits à la suite, sont mobilisables pour les besoins de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, et de ses habitants, ainsi que pour ses projets.

Aussi, Cambrésis Emploi peut être pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis le support juridique de tous projets ou actions visant à solutionner les problèmes liés à l'emploi, l'insertion, la formation découlant des projets structurels du territoire. L'association pourra également répondre pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis aux appels à projets du Département du Nord, de la Région Hauts de France, et autres, pour les questions relatives à l'emploi, l'insertion, et la formation.

Les représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis membre constitutif obligatoire, siègent au Bureau et au Conseil d'administration de l'association et participent de fait à la vie de Cambrésis Emploi et à la définition de son programme d'actions et d'objectifs, notamment pour les dispositifs « Maison de l'Emploi en Cambrésis », « PLIE du Cambrésis », « Proch'Info Formation » et « Proch'Emploi ».

1) ***dispositif « Maison de l'Emploi en Cambrésis »***

Les Maisons de l'emploi sont des dispositifs nationaux créés par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

L'intervention des Maisons de l'emploi est structurée autour d'axes prioritaires, notamment :
- l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques, et,
- l'appui aux actions de développement local pour l'emploi,

et ce, tout en veillant à la qualité des actions mises en œuvre et, à la recherche de complémentarité avec d'autres acteurs du territoire.

La Maison de l'emploi du Cambrésis mène des actions de coordination à destination des acteurs locaux, institutionnels et économique, afin de leur permettre de mieux anticiper les mutations économiques sur le territoire, et en faveur des entreprises locales.
L'approche méthodologique de la Maison de l'emploi se fait notamment par une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (G.P.T.E.C), outil de partenariat, d'animation des synergies locales permettant d'associer l'ensemble des acteurs de l'emploi, la formation, les collectivités territoriales, et de fédérer l'action des partenaires publics et privés.

2) ***dispositif « PLIE du Cambrésis »***

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (dits « PLIE ») sont prévus par la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Créés à l'initiative des collectivités territoriales et des intercommunalités, ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale pour l'insertion et l'emploi.

Ce document a été mis en ligne le 11/04/2025 12:23

« Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail. Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle. »

Le PLIE du Cambrésis poursuit un objectif d'insertion sociale et économique des populations en veillant à assurer :
- un accès à l'emploi durable ;
- une formation adaptée ;
- un accompagnement social et professionnel individuel et collectif.

Cambrésis Emploi est l'un des dix membres de l'association Terri'Mouv Inclusion - Territoires en mouvement pour l'inclusion, dont l'objet est notamment
- d'être porteur juridique, en tant qu'organisme intermédiaire au sens du règlement n°1083/2006 du 11 juillet 2006, de convention(s) de subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) et FSE+ pour chaque membre adhérent portant un dispositif PLIE (…),
- d'être support d'appui à la gestion de fonds communautaires, publics et/ou privés pour toutes structures (adhérentes ou non adhérentes) ou pour son territoire, et,
- d'être support d'appui dans le développement et le partage de projets et également être support d'une ingénierie, d'un observatoire, d'études et de communication pour toutes structures adhérentes ou pour son territoire.

Aussi, Terri'Mouv Inclusion - Territoires en mouvement pour l'inclusion est délégataire d'une subvention globale FSE+ au titre de la programmation des fonds européens 2021-2027 d'un montant maximum prévisionnel de 27.465.695€, dont 2.202.663€ alloués au PLIE du Cambrésis.

A noter que Cambrésis Emploi, par le biais de ses instances compétentes, au sein duquel siègent des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis reste politiquement compétent pour proposer la programmation et le cofinancement d'opérations et d'actions pour son territoire, qui sont entérinées par le comité de programmation de Terri'Mouv Inclusion - Territoires en mouvement pour l'inclusion.

3) Dispositif « Proch'Info Formation »

Le dispositif « Proch'Info Formation » (PRIF) vise des objectifs multiples en prenant en compte l'environnement socio-économique et les partenaires présents sur le territoire du Cambrésis dont les organismes de formation et leurs champs d'action.

Ce document a été mis en ligne le 11/04/2025 12:23

La convention cadre sur la période 2024-2028 signée entre Cambrésis Emploi et la Région Hauts-de-France fixe le cadre d'intervention dont les objectifs sont :
- une présentation claire de l'offre de formation disponible sur le territoire auprès des publics cibles ;
- un accueil pour les entretiens et le suivi des publics bénéficiaires ;
- une découverte, une information et une sensibilisation attractive sur les secteurs et les métiers (fort besoin de recrutement dans le territoire et dans notre région) ;
- une prise en compte des grands projets régionaux tels le Canal Seine Nord Europe, Rev3… ;
- une information sur l'évolution des compétences et celle du tissu économique du territoire pour anticiper le cas échéant une reconversion professionnelle ;
- une présence dans les événements territoriaux et régionaux en lien avec l'emploi et la formation.

Cet outil territorial permet à toute personne de pouvoir s'informer précisément sur les actions de formation mises en œuvre sur le territoire, et au-delà, les conditions d'accès et les perspectives d'emploi sur le marché du travail du bassin d'emploi et également les évolutions des métiers et des compétences requises, des préalables indispensables pour un choix éclairé et engagé dans un parcours de formation.

Proch'Info Formation a pour objectif de facilité les démarches des publics pour lesquels un soutien et un suivi peut constituer un appui important et un facteur de motivation.

4) dispositif « Proch'Emploi au service des entreprises du Cambrésis »

La Région Hauts-de-France, au travers de son dispositif Proch'Emploi, a souhaité agir de manière volontariste à la lutte contre le chômage. L'objectif est de rapprocher la demande de l'offre d'emploi, en particulier de l'offre d'emploi non pourvue et d'accompagner les demandeurs d'emploi motivés à trouver une solution en termes de formation ou d'emploi.
La plateforme territoriale Proch'Emploi portée par Cambrésis Emploi constitue l'outil territorial qui accompagne de manière personnalisée les entreprises dans le recrutement des demandeurs d'emploi. Elle assure par ailleurs des rencontres dites « circuit-court » entre les demandeurs d'emploi jeunes et les chefs d'entreprise pour permettre à chacun d'échanger sur les parcours professionnels, de dépasser les représentations et d'ouvrir les opportunités. Elle contribue, au niveau local et en proximité, à la mise en relation de personnes en recherche d'emploi avec les entreprises en recherche de compétences. Elle s'appuie sur un groupe de chefs d'entreprise « chefs de file métiers » sur le territoire pour notamment fédérer de nouveaux chefs d'entreprise.

La convention cadre sur la période 2021-2025 signée entre Cambrésis Emploi et la Région Hauts-de-France fixe le cadre d'intervention. La plateforme territoriale Proch'Emploi a pour objectifs de :
- dynamiser le circuit court d'intermédiation entre les demandeurs d'emploi et l'emploi, grâce à leur relation étroite avec les milieux économiques et les chefs d'entreprise ;
- renforcer l'impact du développement économique sur l'accès et le maintien à l'emploi durable des demandeurs d'emploi ;

Ce document a été mis en ligne le 11/04/2025 12:23

- mobiliser et animer les acteurs sur les objectifs du dispositif Proch'Emploi et le volet alternance du plan Apprentissage ;
- modifier les relations entre les jeunes et les entreprises grâce à des approches innovantes (circuits courts) ;
- répondre aux besoins des entreprises en emploi et en compétences en s'appuyant sur les ressources humaines locales ;
- détecter et anticiper les postes à pourvoir à partir des interventions réalisées en entreprise par les différents partenaires des territoires (actions GPEC, actions de diagnostic…) ;
- simplifier les démarches des entreprises en facilitant la détection et la formulation de leurs besoins en compétences ;
- proposer aux entreprises des réponses rapides et adaptées à leurs demandes d'emploi et assurer un suivi des recrutements ;
- relancer les responsables d'entreprises qui ont contacté le numéro vert pour qualifier leurs besoins et leurs attentes.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE CAMBRESIS EMPLOI ET OBJECTIFS PREVISIONNELS POUR LA PERIODE 2025-2028

Par la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, Cambrésis Emploi s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre son projet associatif d'intérêt économique général, et notamment ses missions touchant à l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, précisés annuellement à son programme d'activités validé par ses instances compétentes.

Cambrésis Emploi est un partenaire clé et privilégié de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et accompagne la collectivité concernant notamment les sujets relatifs à l'emploi, la formation et l'insertion.

Pour cela, Cambrésis Emploi s'engage à participer aux réunions pour lesquelles elle est sollicitée, à aider les entreprises du territoire mises en relation par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, à accompagner les initiatives sur l'emploi, l'insertion, la formation, et à aider à la rédaction et au suivi des clauses sociales et/ou d'insertion.

Cambrésis Emploi intervient sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis en lien étroit avec :
- les services de l'Etat (Sous-préfecture, DEETS, France Travail, etc.) ;
- la Région des Hauts-de-France ;
- le Département du Nord ;
- les acteurs locaux, de l'insertion, et de l'emploi, en lien étroit avec le développement économique.

Ce document a été mis en ligne le 11/04/2025 12:23

Le soutien à l'emploi et plus précisément à la création et au maintien dans l'emploi des publics est essentiel pour garantir le développement local. Pour cela, Cambrésis emploi centre ses activités en prenant en compte les secteurs d'activités mis en exergue à la suite des analyses territoriales, ou/initiatives dans les politiques de l'emploi local (ex : agriculture, Bâtiment et Travaux Publics (BTP), industrie, santé, Services A la Personne (SAP), transport et logistique, etc.).

Le territoire étant caractérisé par une pluralité de secteurs d'activités, ceci implique des besoins en personnels qualifiés dans de nombreux métiers. A cela s'ajoute aussi la disparité des entreprises qui composent le territoire. Le Cambrésis est « international » grâce à l'implantation et au développement de grands groupes, et très « local » grâce à un tissu dense de TPE et PME. A travers le souci de développement local économique, ce sont des gestions et des accompagnements aux entreprises à adapter quotidiennement pour les acteurs et les collectivités. C'est aussi vrai pour l'emploi et la formation.

Les besoins sont variés, les acteurs doivent accompagner et mettre à l'emploi les personnes en fonction des projets d'implantations, de développement, de grands projets de territoire, et en fonction du nombre de recrutements qu'ils soient collectifs ou individuels.

Qu'il s'agisse de recrutements en volume pour de grandes industries et/ou de formations pour les artisans et commerçants, il est nécessaire de s'adapter et répondre aux besoins du Cambrésis. Cela est possible grâce aux pouvoirs publics et aux structures territoriales qui travaillent dans une coopération territoriale, et qui ont la capacité de s'adapter et de développer les outils nécessaires (exemple via le Comité Opérationnel Partenarial dit « COP »).

L'emploi ne peut être appréhendé en dehors de l'économie. Aussi, les enjeux liés à l'emploi résident dans une approche multiple :
- développer l'emploi dans les secteurs économiques emblématiques, pour des projets du Cambrésis (par exemple : Canal Seine Nord Europe, Plateforme E. Valley, etc.) ;
- accompagner au maintien des emplois dans les secteurs identifiés ;
- accompagner l'entrepreneuriat dans le cadre de l'innovation (création, développement ou reconversion d'entreprises).

L'emploi relève d'une approche transversale, aussi, Cambrésis Emploi met en complémentarité différents outils permettant :
1. La connaissance des besoins.
2. La coordination locale.
3. La capacité d'adaptation des formations aux besoins détectés.
4. L'accompagnement individualisé des personnes en difficulté d'insertion par le PLIE et aide à la mobilité afin d'accéder à l'emploi durable.
5. La mise en œuvre de la clause sociale par le PLIE dans les marchés publics et privés.
6. Le développement d'actions transversales.

Ce document a été mis en ligne le 11/04/2025 12:23

1. **La connaissance des besoins**.

Elle est possible grâce aux actions de gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriale pour agir sur les besoins précis et collectif des entreprises (formation, adaptation des publics, montée en compétence etc.) et grâce aux actions de la plateforme territoriale Proch'Emploi pour garantir la satisfaction des besoins locaux détectés (réseau de chefs de file métiers, détection d'offres d'emploi et satisfaction des offres, « circuits courts » jeunes/entreprises).

La plus-value apportée par la Maison de l'emploi s'exprime sur la question de l'anticipation et de l'adaptation du territoire, qui reste centrale par le biais de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriale (GPECt).

La Maison de l'Emploi du Cambrésis met en place des actions par le prisme de l'entreprise en prenant en compte les secteurs d'activités et, notamment, le transport et la logistique, le bâtiment et les travaux publics, l'industrie, l'agriculture, la santé et médicosocial dont les services à la personne. Les filières sont déterminées en fonction du territoire, et peuvent changer dans les quatre ans à venir pour anticiper et s'adapter aux besoins du territoire et /ou en lien avec les grands projets.

2. **La coordination locale**.

La coordination locale consiste à collaborer avec les institutions et les dispositifs territoriaux œuvrant dans les domaines de l'orientation, de la formation et de l'accès à l'emploi. Chaque acteur intervient dans son domaine de compétence, dans un esprit de respect mutuel et avec une transparence des services fournis. Cela inclut notamment la mobilisation de la Maison de l'emploi, de la plateforme territoriale Proch'Emploi, du Proch'Info Formation, ainsi que des dispositifs d'accompagnement tels que la Mission Locale, le PLIE, et d'autres, dans une démarche étroite et concertée avec France Travail, la DEETS, et d'autres partenaires institutionnels.

3. **La capacité d'adaptation des formations aux besoins détectés**.

Cambrésis Emploi mène des actions pour garantir les formations adaptées aux entreprises implantées sur le Cambrésis, et pour promouvoir les formations nécessaires à la montée en compétences des publics. Les interventions se font par le biais d'évènements locaux, d'entretiens individuels, d'aide aux financements via les dispositifs Proch'Info Formation, Maison de l'emploi etc.

Cambrésis Emploi met à disposition un accueil et centre de ressources (espace multimédia et documentaire).
L'agrégation des actions déclinées ou émergeant du territoire donne une force et une capacité d'intervention au profit des entreprises et donc de l'emploi local.

Ce document a été mis en ligne le 11/04/2025 12:23

4. L'accompagnement individualisé des personnes en difficulté d'insertion par le PLIE et aide à la mobilité afin d'accéder à l'emploi durable.

Cambrésis Emploi :
- organise la construction de parcours d'insertion adapté en utilisant les actions des dispositifs du droit commun, des immersions facilitées en entreprise et par la mise en place d'actions spécifiques adaptées aux personnes et en lien avec les besoins des entreprises ;
- organise la mise en place d'actions périphériques à l'emploi (santé, mobilité, lien social, etc.) ;
- réalise un guide de la mobilité mis à jour régulièrement et disponible sur le site internet de Cambrésis Emploi.

Une équipe dédiée de Cambrésis Emploi peut également être mobilisée sur des problématiques relevant de la Politique de la Ville afin de compléter l'offre de services aux habitants pour favoriser l'emploi et la formation.

5. La mise en œuvre de la clause sociale par le PLIE dans les marchés publics et privés.

Ce dispositif contribue fortement au retour à l'emploi des personnes très éloignées de l'emploi.

La clause sociale ou clause d'insertion permet aux entreprises de disposer d'une main d'œuvre préparée à l'exécution d'un lot ou marché, de réduire les risques liés à l'embauche de personnel grâce à l'accompagnement des personnes en insertion, d'identifier parfois leurs futurs collaborateurs et de participer à une action sociale qui peut être support de communication.
La clause sociale ou clause d'insertion est un levier d'insertion professionnelle.

Le rôle du PLIE est de travailler notamment en étroite collaboration avec les services marchés des collectivités afin d'avoir connaissance des futurs marchés, d'en analyser les possibilités de mise en place de clause d'insertion, d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre, d'informer et d'accompagner les entreprises , de proposer des candidats aux postes en insertion via les différents prescripteurs et de suivre la réalisation des heures « clausées » et de l'accompagnement des personnes via les structures d'insertion, agences d'emploi ou groupements d'employeurs.

6. Le développement d'actions transversales.

a) Contribuer à la levée des freins pour favoriser l'accès à l'emploi.

La mobilité :
La mobilité est un enjeu important pour permettre au public d'accéder à des solutions de mobilité pour favoriser leur accès à l'emploi, ou à la formation.

Ce document a été mis en ligne le 11/04/2025 12:23

Cambrésis emploi est un acteur présent et complémentaire aux initiatives locales en faveur de la mobilité, et a créé le guide des aides et solutions à la mobilité en 2008. Il est mis à jour deux fois par an, est un outil qui recense une majeure partie des aides et des solutions à la mobilité présents sur l'arrondissement. Il est diffusé auprès de l'ensemble des élus et partenaires.
L'association continuera à favoriser l'accès à la mobilité par la mise à jour du guide et le lien avec les acteurs de la mobilité du territoire.

Favoriser le lien social pour lutter contre l'isolement :
Dans le cadre de ses diverses actions, Cambrésis Emploi met un accent particulier à la lutte contre l'isolement social, en créant des opportunités pour renforcer les liens sociaux entre les individus et/ou avec les acteurs locaux. Cela se traduit par des initiatives permettant à chacun de se réintégrer dans un réseau de solidarité et d'échanges (ex : la mise en place de « Café des échanges » un atelier dans un café vecteur de lien social et de proximité). De plus, en travaillant de manière concertée avec les partenaires sociaux, les associations et les institutions locales, l'objectif est de tisser un maillage de services qui soutient les personnes éloignées de l'emploi ou en situation de vulnérabilité, tout en leur offrant des solutions adaptées pour rétablir un équilibre social et professionnel.

Le numérique :
L'accès au numérique dans le Cambrésis, est un circuit vertueux pour l'inclusion et constitue un levier indispensable pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle. En effet, la fracture numérique freine l'accès à des services essentiels comme les démarches administratives en ligne (santé, social etc.), la recherche d'emploi ou encore la communication avec des proches. Cambrésis Emploi pourra contribuer à la mise en place d'initiatives locales pour permettre aux personnes en difficulté d'accéder à des outils numériques ou de communication tout en contribuant à une démarche écologique et solidaire.

b) Animation territoriale : dynamique de développement local dans le Cambrésis.

Contribuer à l'attractivité du territoire :
Contribuer à l'attractivité du Cambrésis passe par le développement local de l'emploi et la promotion du territoire. Cela se traduit par la valorisation de l'image du Cambrésis, à travers des actions concrètes. Par exemple, l'organisation et la participation à la mise en œuvre de salons/événements, pour la mise en avant des savoir-faire locaux et en soutien aux initiatives économiques innovantes.

En direction des entreprises :
L'animation territoriale joue un rôle clé dans l'accompagnement des entreprises locales. Il s'agit de favoriser l'acculturation aux thématiques émergentes, notamment autour des tendances technologiques comme l'Intelligence Artificielle (I.A) et son utilisation dans les différents secteurs professionnels. Cette démarche vise à sensibiliser, informer et outiller les acteurs économiques pour anticiper les évolutions du marché et renforcer leur compétitivité.

Ce document a été mis en ligne le 11/04/2025 12:23

En direction des habitants :
Être au plus proche des habitants constitue une priorité pour favoriser l'accès à l'information vers l'emploi (métiers, recrutements, accompagnement etc.), la formation. L'animation territoriale s'appuie sur des pratiques innovantes pour susciter des vocations, orienter vers la formation et accompagner les parcours professionnels. Cette proximité permet de mieux répondre aux besoins des publics, en renforçant l'égalité des chances.

ARTICLE 4 : SUIVI ET EVALUATION

Comme indiqué précédemment, par la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, Cambrésis Emploi s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre son projet associatif d'intérêt économique général, et notamment ses missions touchant à l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, précisés annuellement à son programme d'activités validé par ses instances compétentes.

Aussi, Cambrésis Emploi s'engage à décliner les programmes d'actions de la Maison de l'Emploi en Cambrésis, du PLIE du Cambrésis, du Proch'Info Formation, et de la plateforme Proch'Emploi entreprises, et plus généralement mettre en œuvre son projet associatif et son programme d'activités pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis afin notamment de favoriser l'accès et le retour à l'emploi de sa population et notamment des personnes les plus en difficulté jeunes ou adultes.

Dans ce cadre, les informations des volets emploi / formation / insertion sont communiquées de façon régulière aux Elus Référents Emploi de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Dans le cadre de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, le rapport annuel d'activité de Cambrésis Emploi validé par son Assemblée Générale est adressé à la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

1) *dispositif « Maison de l'emploi en Cambrésis »*

Cambrésis Emploi dressera chaque année pour la Maison de l'emploi un bilan quantitatif et qualitatif des actions engagées. Cette évaluation devra permettre d'apprécier notamment l'efficacité, au regard des objectifs, et des fonds mobilisés, notamment des fonds communautaires.

Ce document a été mis en ligne le 11/04/2025 12:23

*2) **dispositif «PLIE du Cambrésis »***

Cambrésis Emploi dressera chaque année pour le PLIE un bilan quantitatif et qualitatif des opérations et actions engagées. Cette évaluation devra permettre d'apprécier notamment l'efficacité, au regard de l'objectif, des fonds mobilisés, notamment des fonds communautaires via Terri Mouv'Inclusion ou autre.

*3) **dispositif « Proch'Info Formation »***

Selon les modalités précisées dans la convention annuelle signée avec la Région des Hauts de France, Cambrésis Emploi dressera chaque année, un bilan quantitatif et qualitatif des actions engagées. Cette évaluation devra permettre d'apprécier notamment l'efficacité au regard des objectifs assignés.

*4) **dispositif « Proch'Emploi »***

Selon les modalités précisées dans la convention annuelle signée avec la Région des Hauts de France, Cambrésis Emploi dressera chaque année un rapport qualitatif et quantitatif portant sur les objectifs poursuivis et sur le fonctionnement du dispositif Proch Emploi, qui comptabilise au sein d'un outil de reporting adhoc l'activité et les résultats obtenus.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis contribue financièrement au projet d'intérêt économique général porté par Cambrésis Emploi, dont elle reconnait les missions touchant notamment à l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi la qualité de service public d'intérêt général (SIEG), conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne. Aussi elle n'attend aucune contrepartie directe des subventions octroyées à Cambrésis Emploi.

Conformément aux statuts de l'association, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis est membre constitutif obligatoire de Cambrésis Emploi, et verse à ce titre une cotisation annuelle à l'association.

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis s'engage à donner les moyens nécessaires à Cambrésis Emploi pour permettre la réalisation de ses plans d'actions décrits précédemment.

Sont concernés les moyens financiers attribués directement à Cambrésis Emploi, ainsi que tout autre moyen utile à la réalisation des plans d'action de Cambrésis Emploi. Aussi, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis concourt au financement de Cambrésis Emploi au regard des objectifs indiqués dans cette convention.

Ce document a été mis en ligne le 11/04/2025 12:23

Les instances compétentes de Cambrésis Emploi, dans le cadre de l'élaboration du budget annuel de l'association, fixent le montant d'une cotisation annuelle à verser par les EPCI de l'arrondissement du Cambrésis (116 communes), dont la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, fixée en euros, et / ou centimes d'euro, par habitant. Le montant de la cotisation annuelle totale, et son détail, sont validés en accord entre les deux parties.

Dans le cadre de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, de ses articles 9-1 (créé par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire - art. 59) et 10, et afin de respecter l'article 84 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 qui vise à améliorer la transparence financière des finances publiques locales et à limiter les risques de gestion de fait, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis autorise Cambrésis Emploi à reverser tout ou partie de ses contributions financières à d'autres organismes de droit privé, dans le cadre de l'application du objet associatif de Cambrésis Emploi.

En outre, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis atteste que ses contributions financières, apportées à Cambrésis Emploi, ne comporte pas de crédits communautaires (crédits des fonds européens), de quelque fonds ou programme que ce soit, qu'elle n'est pas mobilisée ni mobilisable en contrepartie d'une aide communautaire autre que celle(s) pouvant être attribuée(s) à Cambrésis Emploi.

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis autorise Cambrésis Emploi à mobiliser sa contribution financière en contrepartie d'une ou plusieurs aides communautaires propres à une ou plusieurs opérations programmées dans le cadre des programmes d'actions de la Maison de l'emploi, du PLIE, du Proch'Info Formation, et de la plateforme Proch'Emploi entreprises.

Aussi, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis peut communiquer à Cambrésis Emploi des attestations d'engagement et de paiement signées par son Président, selon les modèles communiqués par l'association, relatives aux versements à effectuer, puis effectifs, attestant que la cotisation annuelle de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis ne comporte pas de crédits communautaires.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Toute action de communication effectuée dans le cadre du programme d'actions de Cambrésis Emploi, doit mentionner que celui-ci a fait l'objet d'un soutien financier de la part de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Une communication des actions de Cambrésis Emploi sera mise en place en utilisant les différents moyens à disposition (site internet de Cambrésis Emploi, mailings, réseaux sociaux, etc.).

Ce document a été mis en ligne le 11/04/2025 12:23

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1er janvier 2025 et se termine le 31 décembre 2028.

Fait à Cambrai, le

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis
représentée par son Président,
Serge SIMEON

L'association Cambrésis Emploi
représentée par son Président,
Stéphane JUMEAUX

Ce document a été mis en ligne le 11/04/2025 12:23

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**2025_047**
Objet :	**Délibération 2025/047 portant approbation et signature d?une convention pluriannuelle d?objectifs et de moyens 2025-2028 avec Cambrésis Emploi**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.6 - Emploi-formation professionnelle
Identifiant unique :	059-200030633-20250409-2025_047-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	960 o
Nom métier : 059-200030633-20250409-2025_047-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	472 Ko
Nom original : 2025.47.pdf		
Nom métier : 99_DE-059-200030633-20250409-2025_047-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2025 à 17h44min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2025 à 17h44min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2025 à 17h44min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2025 à 18h08min05s	Reçu par le MI le 2025-04-10